

DECLARATION DE DON D'ARCHIVES A LA VILLE D'OULLINS

Je soussigné,  
Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Demeurant  
Adresse postale : \_\_\_\_\_

Déclare donner à la ville d'Oullins les documents suivants, pour être conservés aux Archives Municipales d'Oullins :

---

---

---

Ce don est consenti à titre gratuit et assorti des conditions suivantes :

Conditions de communication et de reproduction

La communication et la reproduction sont libres, selon les lois et décrets en vigueur dans les archives publiques et sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée.

Les reproductions photographiques ou numériques des documents cédés réalisés par les soins ou aux frais des Archives communales demeurent la propriété de celles-ci.

Conditions d'application

Je délègue au responsable des Archives municipales d'Oullins le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents, conformément aux dispositions du Code du patrimoine relatives aux archives, et l'autorise à les réutiliser à des fins de recherche ou de valorisation.

Observations

J'autorise les Archives Municipales d'Oullins à procéder au classement des documents remis et aux éliminations éventuelles de papiers en double ou sans intérêt historique.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le donateur,

**Clotilde POUZERGUE**  
Maire d'Oullins  
Conseillère métropolitaine

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire

Hôtel de ville - BP 87 - 69923 OULLINS cedex - téléphone 04 72 39 73 13 - contact@ville-oullins.fr

 oullins.fr  Oullins  @VilledOullins  ville\_oullins